



maire d'exercice commune de roquebrune		élaboration
carte communale documents graphiques		
 direction départementale de l'Équipement du Gers		2

- ZNI** Zone constructible.
- ZC1** Zone constructible à vocation de centre de commune (art. 111-2, 111-4, 111-5 et 111-6).
- ZN** Zone non bâtie.
- ZN1** Zone non bâtie (art. 111-4).

Report de la partie sud de la commune

